

**Charte du Chœur de Combray**

**I. Adhésion :**

* Chaque choriste est membre de l’Association Artistique et Culturelle du Pays de Combray (A.S.A.C.P.C.) et reçoit une carte d’adhésion au moment de son inscription.
* L’inscription à la Chorale est annuelle même en cas de départ au cours de l’année.
* Le règlement de l’inscription peut s’effectuer en trois chèques qui seront encaissés à chaque trimestre.

**II. Association :**

* L’Association est composée d’un Conseil d’Administration et de plusieurs Commissions dont le rôle est défini ci-après :
* *Commission Relations sociales* *: chargée des relations entre choristes et le Bureau de l’Association, informer les anciens choristes de la vie de la Chorale, rappeler les dates des anniversaires et autres moments conviviaux, organiser les covoiturages, se charger des accessoires pour les concerts.*
* *Commission Communication et Informatique : chargée de la création de plaquettes d’information, d’affiches et de programmes des Festivals, d’un site Internet.*
* *Commission Festival : chargée de préparer et d’organiser les Festivals des Chorales.*
* Chaque membre de l'A.S.A.C.P.C. est convié chaque année à son Assemblée générale suivie d'un repas en commun afin d'accueillir les nouveaux membres.

**III. Répétitions :**

* Les répétitions de la Chorale ont lieu le mercredi de 20H00 à 22H00 à la salle Jules AMIOT à ILLIERS-COMBRAY de début septembre à fin juin.
* Selon le programme musical et les concerts prévus, des répétitions peuvent avoir lieu pendant les vacances scolaires de la Toussaint, d’Hiver et de Printemps mais pas pendant les vacances de Noël.

 ... / ...

 - 2 -

* À la demande de la Chef de Chœur, des répétitions supplémentaires pourront avoir lieu d’autres jours pour préparer des concerts ou des prestations de mariages.
* Des répétitions générales pourront se dérouler dans d’autres lieux que la salle de répétition habituelle (églises, gymnases, écoles de musique, etc.).
* Pour un bon déroulement, il est demandé aux choristes d’arriver avant 20H00 pour que les répétitions commencent et finissent à l’heure, d’être le plus assidus possible et de respecter les consignes de la Chef de Chœur.
* Il est demandé aux choristes d’installer les chaises en début de répétitions et de les ranger à la fin de celles-ci.

**IV. Manifestations :**

* Le Chœur de Combray est appelé à se déplacer dans le département pour des manifestations et des concerts à plusieurs reprises dans l’année.
* Le transport pour les concerts et les répétitions générales est à la charge de chaque choriste en privilégiant au maximum le covoiturage.
* La tenue à respecter est un haut blanc, un bas noir et des chaussures noires.
* À cette tenue s’ajoutent des accessoires nécessaires à chaque manifestation (un classeur rose pour les partitions, une cravate rose pour les hommes et une orchidée rose pour les femmes). Ces accessoires sont fournis et restent la propriété de l’Association.
* Le Chœur de Combray organise des festivals, des rencontres avec des musiciens ou d’autres Chœurs ou des soirées dansantes. À ces occasions, chaque choriste est le bienvenu pour aider les membres de l’Association à préparer ces manifestations.

**V. Moments conviviaux :**

* Chaque trimestre, les choristes se réunissent à l’issue de la répétition pour fêter les anniversaires. À cette occasion, chaque choriste concerné apporte boissons et plats salés ou sucrés à partager.
* Un barbecue est organisé fin juin-début juillet pour clôturer l’année, chaque choriste apporte un repas à partager. C’est l’occasion aussi de chanter des chansons à boire (des classeurs sont mis à disposition des choristes à cet effet).
* D’autres moments festifs sont prévus en cours d’année (repas de Noël, galette des rois, etc.).